

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sammy Mahdi, Fedasil et les partenaires sociaux du secteur de la construction accompagnent les demandeurs d'asile vers le marché du travail

À l'initiative de Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, Fedasil et les partenaires sociaux du secteur de la construction ont conclu un accord de coopération en vue d'orienter les demandeurs d'asile dans la construction. Cela se fait par le biais de Constructiv, un fonds pour la sécurité d'existence du et pour le secteur de la construction qui soutient les employeurs et les travailleurs du secteur. Cette coopération s'inscrit dans le cadre du plan d'action 'Demandeur d'asile cherche emploi' du secrétaire d'État, Sammy Mahdi. L'objectif de ce plan d'action est d'orienter les demandeurs d'asile vers le marché du travail pendant leur procédure de séjour par une approche centralisée. Au cours des derniers mois, plusieurs projets ont déjà été mis en place avec différentes entreprises. Il suffit de penser à La Petite Merveille à Durbuy ou à Westvlees. Depuis le lancement du plan d'action, plus de 50 entreprises se sont déjà présentées à Fedasil pour travailler ensemble.

Le secteur de la construction manque de main-d'œuvre. Pour faire face aux nombreux plans de construction et de rénovation dans notre pays, on estime que quelque 20.000 nouveaux travailleurs sont nécessaires immédiatement, mais l'afflux dans le secteur est trop limité. Le secteur de la construction a récemment lancé une campagne d'image à grande échelle intitulée « Nous construisons demain » afin de promouvoir l'arrivée de nouveaux travailleurs. Dans ce contexte, les demandeurs d'asile peuvent également apporter leur contribution.

C'est pourquoi les partenaires sociaux du secteur de la construction, Fedasil et le secrétaire d'État Mahdi ont conclu un accord de coopération permettant aux entreprises de construction de recruter des demandeurs d'asile à grande échelle. La coopération commence par un premier projet pilote dans l'entreprise de construction Louis De Waele. Des projets pilotes en Flandre et en Wallonie suivront également, après quoi le tout sera étendu à l'ensemble du secteur de la construction. Les demandeurs d'asile seront informés à grande échelle des possibilités de travailler dans le secteur de la construction. Cela se fera notamment par l'organisation de journées de l'emploi, de visites d'entreprises et de séances d'information. Les candidats potentiels font l'objet d'un examen en vue de déterminer leur motivation, leurs compétences linguistiques, leur expérience, etc. Sur cette base, les demandeurs d'asile peuvent être engagés immédiatement ou orientés vers la bonne profession. Lorsque cela est possible ou nécessaire, des formations sont également dispensées sur les compétences techniques, la sécurité, la langue ou encore l'obtention du permis de conduire.

L'accord de coopération avec les partenaires sociaux comprend également une charte éthique visant à garantir une relation correcte et de qualité entre l'employeur et le travailleur. Il prévoit des accords portant, entre autres, sur la sécurité au travail, le respect des horaires de travail, la lutte contre la discrimination et garantit que les demandeurs d'asile sont engagés aux mêmes conditions de travail que les autres salariés de l'entreprise de construction.

«L'accord de coopération avec le secteur de la construction est le premier partenariat sectoriel dans le cadre du déploiement du plan d'action 'Demandeur d'asile cherche emploi'. De cette façon, nous pouvons atteindre toutes les entreprises de construction de notre pays en un seul coup. À l'avenir, nous souhaitons également mettre en place des partenariats similaires avec d'autres secteurs professionnels. Donner aux demandeurs d'asile la possibilité de travailler est une véritable opération gagnant-gagnant. Ils aident à faire face aux pénuries de main-d'œuvre, ils contribuent à notre société, ils mettent des étapes importantes vers l'intégration dans notre pays et à acquérir des compétences qui pourraient être aussi utiles en cas de retour vers leurs pays d'origines », explique le secrétaire d'État, Sammy Mahdi.

Gianni De Vlaminck, Président de Constructiv au nom des partenaires sociaux du secteur de la construction : « *Les partenaires sociaux du secteur de la construction se félicitent de cet accord. Grâce à cette coopération, nous voulons impliquer autant d'entreprises de construction que possible dans le recrutement et la formation de demandeurs d'asile. Nous sommes convaincus qu'ils trouveront dans le secteur de la construction les leviers nécessaires pour trouver rapidement une place sur le marché du travail. Ainsi, ils pourront développer tout leur potentiel, tant sur le plan professionnel que personnel. Cette forme d'emploi offre également une partie de la solution à la pénurie sur le marché du travail de la construction.* »

Michael Kegels, directeur général de Fedasil : « *Bien sûr que les demandeurs d'asile qui résident dans nos centres d'accueil veulent travailler! Ce faisant, ils renforcent leurs compétences et contribuent également à la société. Fedasil veut créer des opportunités : cette coopération avec le secteur de la construction en est un bon exemple.* »

Sur 'Demandeur d'asile cherche emploi'

Les demandeurs d'asile sont autorisés à travailler à partir de 4 mois après avoir présenté leur demande d'asile et aussi longtemps que dure leur procédure d'asile. Avec le plan d'action 'Demandeur d'asile cherche emploi', Fedasil mise sur l'acquisition de compétences (telles que des formations, des cours de langue, etc.) et l'accompagnement des demandeurs d'asile vers un emploi à temps plein, à court terme ou un travail comme volontaire pendant leur procédure d'asile. À cette fin, une nouvelle cellule a été créée au sein de Fedasil pour faire correspondre l'offre et la demande par une approche centralisée. Cela se fait en coopération avec les services régionaux de l'emploi, entre autres. Toute personne qui souhaite obtenir des informations ou mettre en place une coopération concrète peut s'adresser à un point de contact central : work@fedasil.be.

Sur Fedasil - l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile

Fedasil est responsable de l'accueil des demandeurs de protection internationale et d'autres groupes cibles et garantit la qualité et la conformité au sein des différentes structures d'accueil. Fedasil coordonne également l'organisation du retour volontaire dans les pays d'origine. www.fedasil.be

Sur Constructiv

Constructiv est un fonds de sécurité d'existence créé par les partenaires sociaux du secteur de la construction. Cette organisation œuvre pour que les talents trouvent leur voie dans le secteur et puissent se développer tout au long de leur carrière. Cela implique un statut social attractif, les compétences nécessaires et des conditions de travail sûres sur le chantier. www.constructiv.be